

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification du PLU de Saint-Laurent-d'Oingt (commune déléguée du Val-d'Oingt)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Le Maire, Monsieur Paul Périgeat

Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Grande Rue 69 620 Saint-Laurent-d'Oingt
---	---

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT du Beaujolais approuvé en 2009 et modification approuvé en mars 2019

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 25 Octobre 2011

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	834 habitants (population communale 2014)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	905 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Sans objet
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<i>Surfaces du PLU approuvé en 2011 :</i> zones A : 699,1 ha soit 77,25% zones N : 163,1 ha soit 18,02% zones U : 40,7 ha soit 4,5% zones AU : 2,1 ha soit 0,23%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	

1. MAITRISER L'ACCUEIL DE POPULATIONS NOUVELLES

- préserver l'identité rurale et agricole,
- conserver le dynamisme démographique nécessaire au renouvellement de la population et au bon fonctionnement de la vie locale.

2. RENFORCER LA CENTRALITE

1. Le renforcement d'un pôle central d'équipements afin de fédérer les différentes entités bâties du secteur : le bourg, les Grands Prés.
2. Le renforcement de la fonction logement du bourg.
3. Préserver les hameaux
4. L'urbanisation en cohérence avec les projets d'équipement d'assainissement

3. DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT

- encourager la mixité sociale, le développement d'une offre diversifiée de logement pour satisfaire une demande réelle de logements locatifs, de la part des jeunes du pays. Une demande émane également des personnes âgées.

4. MAINTIEN D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

- protéger la zone viticole.
- réserver un emplacement pour l'accueil d'activités économiques.

5. PROTEGER LES ZONES NATURELLES ET LES PAYSAGES

- protéger les zones boisées ainsi que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	

La modification du PLU de Saint-Laurent-d'Oingt consiste à :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone AU du village
- Identifier les changements de destination,
- Intégrer un volet patrimonial en instaurant un article 11 spécifique

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

- Définir un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) pour permettre la création d'Habitations Légères de Loisirs en zone agricole
- Réaliser des adaptations réglementaires et notamment l'intégration de la loi Macron
- Mettre le document au standard CNIG

Mais surtout, cette modification a été engagée pour faire évoluer un document déjà ancien puisque datant de 2011. Compte tenu de la naissance de la commune nouvelle du Val d'Oingt, les élus n'ont pas pu engager, contrairement à leur souhait, une procédure de révision générale. Ils ont dû se reporter sur la présente procédure pour faire évoluer leur document.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Sans objet
-----	-----	------------

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Commune appartenant à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Dans la présente procédure est intégré le souhait des élus d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU située dans le secteur OYASSON. Il s'agit de la deuxième tranche d'une zone qui aujourd'hui partiellement aménagée a permis d'accueillir une diversité de typologies de logements pour répondre aux besoins de la population et de conforter la centralité du village. La commune souhaite à ce jour achever ce secteur sur lequel avait déjà été mis en place une Orientation d'Aménagement dans le PLU en vigueur qu'elle souhaite compléter.

Le périmètre s'étend sur 0,94 Ha, comprenant les parcelles n°969, n°406, n°1350, n°1349 ainsi qu'une partie des parcelles n°398a et n°399a.

Parcelle 853 et 355 : Classement du bâtiment pour un changement de destination (article L151-11) et au titre du patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du code de l'urbanisme)

Parcelle AC 308 (partielle) : Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'accueil limitée au lieudit l'Oursonnière, parcelle n°502 pour un usage touristique

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Polarité 5 du SCoT du Beaujolais
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de population continue depuis 1990 (653 habitants en 1990 et 834 habitants en 2014). Augmentation modérée : accueil de 83 habitants entre 1999 et 2009, soit 8,3 habitants par an et de 25 habitants entre 2009 et 2014 soit 5 habitants par an.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU devrait permettre d'accueillir une trentaine d'habitants (12/15 logements x 2,4 pers/ménage) à une échéance de 4 à 5 ans, le temps de la mise en œuvre de l'aménagement du secteur et de la réalisation des constructions. Il est à noter que comme évoqué dans le rapport de présentation de la présente procédure de modification, l'enveloppe urbaine actuelle peut à ce jour accueillir 7 logements environ. Le PLU modifié répondra aux objectifs du SCoT à l'horizon 2025.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	5 logements en 2014, soit 1,4% du parc de logements qui a pour conséquence une tension du marché immobilier engendrant des hausses de prix.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Aucun taux de rétention foncière.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Ouverture à l'urbanisation de la zone AUr1 d'une superficie de 0,94 ha.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	600 m ² en surface brute c'est à dire sans décompter les espaces

4.1 Présentation de votre projet	
	publics (voie+place). Par ailleurs comme évoqué dans le rapport de présentation de la procédure une partie des constructions pourrait être dédiée à des services liés à la santé.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation avec une programmation de logements et une densité moyenne brute de l'ordre de 16 logements/ha.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sans objet.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2017.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	Les terrains ne sont plus exploités et les vignes autrefois présentes ont été arrachées. Le tènement est aujourd'hui occupé par des chevaux.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Projet n'ayant pas d'impact négatif sur les zones agricoles ou naturelles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	X		La commune de Saint-Laurent d'Oingt est concernée par l'ENS n°12 « Crêt de Remont » qui touche par ailleurs les communes de Oingt (commune déléguée du Val d'Oingt) et de Ville-sur-Jarnioux. La modification n'engendre aucun impact sur ces milieux situés en partie nord du territoire sur les crêts.
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		La commune de Saint-Laurent-d'Oingt compte 1 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 : <ul style="list-style-type: none"> - « Moyenne vallée de l'Azergues et du Saonan » (ZNIEFF type 1) - « Haut bassin de l'Azergues et du Soanan » (ZNIEFF de type 2) La modification n'engendre aucun impact sur ces milieux situés dans la vallée le long de l'Azergues
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Les zones humides identifiées par l'inventaire départemental sont situées dans les vallons au niveau des cours d'eau affluents de l'Azergues : les ruisseaux de Tagnand et de Fourcon. Dans le PLU de 2011, avait été identifiée une zone humide à l'est de la zone AUr1 qui a été inscrite en zone N dans le PLU en vigueur. Localisée en point bas du versant qui surplombe le bourg, elle accueille ce jour une partie des eaux pluviales. Cependant et dans le cadre de la présente modification son périmètre a été recalé car elle n'est pas présente sur la totalité de la parcelle mais en point bas le long du chemin et concerne plusieurs parcelles. Par ailleurs sa surface est bien moins importante. Il est mis en place dans l'orientation d'aménagement et de programmation des préconisations permettant sa préservation. Il n'y aura pas d'impact de l'urbanisation future sur cette zone.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
e_r82.map			
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Le SCoT du beaujolais a approuvé en mars 2019 une modification portant notamment sur les trames vertes et bleues de son territoire. Selon cette étude et le SRCE, le site destiné à être ouvert à l'urbanisation n'impacte pas un corridor écologique
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Les corridors identifiés par le SRCE. Espaces agricoles et naturels supports de la fonctionnalité écologique du territoire (espaces perméables)		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Saint-Laurent-d'Oingt adhère au SAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val d'Azergues). Les effluents de la commune sont dirigés vers la station d'épuration de Le Breuil d'une capacité nominale de 10 000 EH pour un débit nominal de 2300 m3/j. En 2017, les charges entrantes sont de 2 961 EH, soit une capacité restante de 7 309 EH. Les hypothèses d'augmentation de la population raccordée au système d'assainissement prévues lors du dimensionnement de la STEP correspondent à une population raccordée de 10 000 habitants en 2035. Cette augmentation intègre l'évolution de la population du Val d'Oingt. La STEP mise en service en 2009 est conforme en équipement et en performance.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Orientations d'Aménagement et de Programmation visant à aménager des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la zone AUr1 et présence d'un bassin de rétention à proximité de l'opération qui pourra accueillir les EP.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	

4.6 Ressource en eau			
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risques géologiques identifiés dans le cadre d'une étude spécifique menée lors de la révision du PLU et complétée dans le cadre de la présente modification pour couvrir l'ensemble du territoire communal.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRI de l'Azergues
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Nuisances sonores dans la vallée en présence de la RD385
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)



Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter		<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 13/12/19</p> <p>Lieu : Le Val d'Oingt</p>	<p>NOM PERIGEAT</p> <p>PRENOM Paul</p> <p>SIGNATURE</p> <div style="text-align: center;">   </div>
---	--

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Céline GRIEU
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon 04.78.48.76.07 cgrieu.aua@orange.fr nterrier.aua@orange.fr